

HERIN, le 03 DECEMBRE 2024

Arrondissement de Valenciennes

ARRETE FETES n° 2024-037

**ARRÊTÉ MUNICIPAL REGLEMENTANT LA FERMETURE
DE LA PLAINE SPORTIVE GERMINAL LES 07 ET 08 DECEMBRE 2024**

Nous, **COMYN Jean Paul, Maire de la commune de HÉRIN,**

Vu l'organisation et la mise en place d'un feu d'artifice,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L2212-1 et suivant,

Considérant qu'il convient de fermer, la Plaine Sportive GERMINAL, par mesure de sécurité du public et afin d'établir la mise en place du feu d'artifice,

A R R Ê T O N S

Article 1^{er} : La Plaine Sportive GERMINAL, située rue Danton, sera fermée aux Publics et aux Associations Sportives, **les samedi 07 et dimanche 08 décembre 2024**, toute la journée.

Article 2 : Le présent arrêté sera apposé sur le site conforme à la réglementation en vigueur.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté, ampliation de celui-ci, sera adressé aux associations concernées « H.A.C.L.E section Football, La Pétanque Hérinoise, Les Ch'tis Marathonniens », pour suite à donner.

Le D.G.S,



Le Maire,

COMYN Jean-Paul